



Communiqué

CAE adopte un règlement relatif au préavis

Montréal (Canada), le 13 juin 2013 – (NYSE : CAE; TSX : CAE) – CAE a annoncé que son conseil d'administration a approuvé aujourd'hui l'adoption d'un règlement relatif au préavis (le « règlement »), qui exige qu'un préavis soit donné à la Société, dans les cas où une mise en candidature à un poste d'administrateur de la Société est présentée par des actionnaires autrement qu'au moyen : (i) d'un avis de convocation d'une assemblée émis en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »); ou (ii) d'une proposition d'un actionnaire faite en vertu des dispositions de la LCSA.

Le règlement fixe notamment l'échéance avant laquelle les actionnaires doivent soumettre à la Société un avis de mise en candidature pour un poste d'administrateur avant une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires au cours de laquelle doit se tenir l'élection d'administrateurs, et présente les renseignements qu'un actionnaire doit inclure dans le préavis pour que ce dernier soit valide.

Dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, l'avis à la Société doit être transmis au moins 30 jours et au plus 65 jours avant la date de l'assemblée annuelle; à condition, toutefois, que si l'assemblée annuelle doit avoir lieu moins de 50 jours suivant la première annonce publique de la date de l'assemblée annuelle, l'avis peut être remis au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour suivant cette annonce.

Dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui ne tient pas également lieu d'assemblée annuelle), l'avis doit être donné à la Société au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour suivant la première annonce publique de la date de l'assemblée extraordinaire.

Le règlement entre en vigueur immédiatement. Lors de la prochaine assemblée des actionnaires de la société qui doit se tenir le 8 août 2013, les actionnaires seront appelés à confirmer et à ratifier le règlement.

À propos de CAE

CAE est un chef de file mondial en modélisation, simulation et formation pour les secteurs de l'aviation civile et de la défense. La société compte environ 8 000 employés dans plus de 100 sites et centres de formation répartis dans environ 30 pays. CAE fournit des services de formation civile, militaire et sur hélicoptère dans plus de 45 emplacements partout dans le monde et forme environ 100 000 membres d'équipage chaque année. De plus, la CAE Oxford Aviation Academy fournit de la formation aux élèves-pilotes dans 11 écoles de pilotage exploitées par CAE. Les activités de CAE sont diversifiées, allant de la vente de produits de simulation à la prestation de services complets comme les services de formation, les services aéronautiques, les solutions intégrées d'entreprise, le soutien en service et le placement de membres d'équipage. La société applique son savoir-faire en simulation et son expérience opérationnelle afin d'aider ses clients à renforcer la sécurité, à améliorer l'efficacité, à demeurer prêts pour leurs missions et à résoudre des problèmes complexes. CAE étend ses connaissances de la simulation à de nouveaux marchés, comme ceux de la santé et des mines. www.cae.com
Suivez-nous sur Twitter @CAE_Inc

-30-

Contacts chez CAE :

Nathalie Bourque, vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, +1-514-734-5788, nathalie.bourque@cae.com

Relations avec les investisseurs : Andrew Arnovitz, vice-président, Relations avec les investisseurs et stratégie, +1-514-734-5760, andrew.arnovitz@cae.com